

LES ORIGINES DE LA PROCESSION ET DE LA MARCHE MILITAIRE SAINT-ROCH A THUIN

MEMOIRE HISTORIQUE.

AVANT-PROPOS.

Récemment, un marcheur m'a procuré un fac-simile d'une affiche apposée à l'occasion de la Saint-Roch du 19 mai 1901. Elle indiquait le 34e anniversaire de la Marche.

Par ailleurs, on se rappellera que le troisième dimanche de mai 1954, soit 53 ans plus tard, Thuin a fêté en grandes pompes le 300ème anniversaire de la même marche.

Comprenne qui pourra cette jonglerie arithmétique et tournons-nous plutôt vers l'Histoire qui, seule, est en mesure de solutionner ce problème.

Pour mettre les voix à l'unisson, disons d'emblée qu'il y eut dans notre ville un culte de St Roch dont l'origine remonte au 17ème siècle, après une épidémie violente de peste, et une résurgence du même culte au 19ème siècle après une épidémie non moins violente de choléra. Entre les deux, il y eut la Révolution et un hiatus de 72 ans.

L'affiche de 1901 se réfère à l'épidémie de choléra du 19e siècle et celle de 1954 se réfère à l'épidémie de peste du 17e siècle ... à cette différence près que la date de 1654 comme point de départ de cette dernière est absolument fantaisiste.

PREMIERE PARTIE:
LE CULTE DE SAINT ROCH SOUS L'ANCIEN REGIME.

1. Le siège de 1654 et légende contemporaine.

La ville de Thuin a toujours été un peu obnubilée par son siège de 1654 où elle résista victorieusement aux troupes du Prince de Condé, un vaillant cousin du roi de France qui, après désaccord avec ce dernier, avait mis son épée au service de l'Espagne. Le Magistrat de Thuin refusa à ces troupes franco-espagnoles l'autorisation de passer dans nos murs leurs quartiers d'hiver. Le siège dura seize jours au cours desquels se distingua la milice thudinienne et il se termina par le départ honteux de l'ennemi.

A cette indiscutable prouesse, on avait déjà lié la prise du SPANTOLE, le "*palladium de la Cité*" comme le note fièrement l'inscription lapidaire... Alors, pourquoi ne pas aussi y lier l'origine de la Saint Roch? Ce pas fut franchi officiellement en 1954 quand l'on fit coïncider le tricentenaire du siège avec le tricentenaire de la Marche.

Cette erreur historique que j'avais déjà réfutée en 1982 (Cathula n°15, pp 51/52) est vraiment tenace. Dans l'émission télévisée Double-Sept du 6 février 1990, dont le thème était notre ville, on posa aux candidats la question: "*En quelle année la marche de Saint-Roch est-elle sortie pour la première fois?*". Prévoyant cette question, j'avais bien dû leur conseiller, dans nos entretiens préalables, de donner en ce cas la date de 1654, sous peine de mauvaise réponse s'ils avançaient toute autre date, fût-elle la bonne. Et voici l'explication, plausible certes mais inexacte fournie par le meneur de jeu après la réponse des candidats: "*La marche fut organisée afin de remercier Saint Roch d'avoir protégé Thuin pendant le siège du Prince de Condé*". S'il y eut, effectivement, une procession organisée à la mi-janvier de chaque année en mémoire de la fin heureuse du siège, ce fut

pour remercier Dieu de sa protection et non pas Saint Roch dont il n'est question dans aucun texte.

On retrouve mention de cette procession d'hiver dans les Comptes du Magistrat durant de nombreuses années. Ainsi, en 1662, découvrons-nous dans ces comptes:

*"le 14e janvier: aux hallebardiers qui ont accompagné
le Très Auguste S.S.Sacrement 2 Fl(orins)
Pour pains blancs distribuez aux escoliers le mesme
jour, comme d'ordinaire 5 Fl 10 pat
(le 15e janvier) pour la messe de requiem chantée au
lendemain pour les patriotes morts au siège 4 Fl"*

On voit qu'il n'était nullement question de Saint Roch, lequel était invoqué spécialement pour la peste. Encore bien que cette terrible maladie n'ait pas été mise en cause à propos du siège de 1654, comme certains l'ont parfois avancé. En vérité, on peut consulter nos anciens Registres paroissiaux: il n'y eut aucune épidémie de peste à Thuin en 1654.

2. Les épidémies de peste à Thuin - 17e siècle

Après 1613, les cas de lèpre s'étant raréfiés dans notre ville, nous savons par les comptes de la Maladrie que son receveur paye au Magistrat de Thuin une somme, énorme pour l'époque, de 300 Florins destinée notamment au soin des pestiférés pour l'an 1615. L'hôpital Ste Elisabeth en la Piraille avait été bâti trois ans plus tôt sur l'emplacement de l'ancien béguinage. Reçut-il alors les pestiférés? L'achèvement de cet hôpital, en tous cas, ne put s'effectuer qu'en 1628, grâce au transfert de fonds venant du budget de la Maladrie. Lors de l'épidémie de 1615, il n'est pas impossible que des personnes gravement atteintes de peste furent isolées dans les bâtiments de la léproserie disposant de places libres.

Il en fut certainement de même lors de l'épidémie beaucoup plus grave encore survenue dans notre région entre 1634 et 1636. Les comptes de la Maladrerie ne mentionnent pour ce temps qu'un tout dernier cas isolé de lèpre survenu en 1635 et il est plausible, en cette éventualité que l'ancienne léproserie ait servi une fois encore à l'isolement des Thudiniens atteints de la peste. L'épidémie fut à ce point épouvantable dans nos contrées que le Pape Urbain VIII par un bref daté à Rome du 7 juin 1636, "*accorda chaque semaine une indulgence plénière et la rémission de tous les péchés aux fidèles chrétiens des deux sexes qui demeuraient dans les endroits infectés, à tous les prêtres qui administraient les sacrements aux pestiférés, à tous les médecins et chirurgiens qui les soulageraient, ainsi qu'à tous ceux qui leur procureraient quelque secours*".

Le contexte de guerre n'était sans doute pas étranger à la propagation de la terrible maladie, favorisée par le déplacement continu des troupes. C'était la guerre franco-espagnole déclenchée en mai 1655. Déjà en juillet de cette année, après l'intervention victorieuse de Piccolomini pour sauver Bruxelles, ce qui resta de l'armée française, hors d'état de combattre, dut rentrer au pays car 8.000 hommes avaient été atteints de la peste. En dix mois, rapporte Bernier, la ville de Beaumont vit périr le tiers de sa population. La ville liégeoise de Châtelet fut aussi gravement atteinte et on trouve dans ses archives un étrange contrat d'inhumation passé entre son Magistrat et un appelé Servais Dolente de Thuin.

Ce dernier sera tenu d'inhumer tous les corps des bourgeois morts de la peste. Il recevra pour ses prestations 3 1/2 Florins par jour, (un salaire normal à l'époque étant moins d'un Florin). Il devra se rendre chez les malades infectés, aussi bien dans les maisons que dans les huttes d'isolement où sont enfermés les plus atteints. Il devra leur livrer drogues et médicaments et aussi les nourrir. Pour les pauvres, la ville pourvoit à leurs besoins. Il ne

pourra prétendre avoir droit à aucune harde ou meuble des défunts ni rien emporter des maisons où il aura donné des soins. De plus, il devra nettoyer les maisons qui lui seront désignées. Après six semaines, ce macabre contrat pourra être revu et il recevra, en récompense après délai, une gratification de six patacons et un habit neuf.

Les archives de Châtelet nous apprennent encore qu'en cas d'épidémie de peste, les malades et même les simples suspects ne pouvaient quitter leur maison "*ni fréquenter les chemins*" et que les cas les plus graves étaient isolés à la "*Blanche Borne*" dans de sinistres huttes. Lorsqu'un pestiféré mourait dans la rue, on le chargeait sur une échelle et le cadavre était aussitôt enterré. Les noms de nombreuses victimes ont été conservés en raison des notes de frais pour "*visitation*" payés par la ville aux médecins.

Contrairement à Châtelet, la ville de Thuin a eu beaucoup d'archives détruites au cours des temps et son registre paroissial des morts ne commence qu'en 1641.

En 1669, notre région connut encore une violente épidémie de peste. A cette époque, la vétuste "*Maladrerie*" inutilisée depuis 1636 par manque de lépreux et la fin de la peste n'était plus en mesure de recevoir les contagieux car elle avait été détruite à la fois par la violence des guerres et par l'inoccupation et les intempéries. Ainsi, le Magistrat se vit-il obligé de faire construire des baraques spéciales pour y loger les pestiférés et empêcher par cet isolement une plus grande contagion. Les comptes du Magistrat rendus par le bourgmestre Sébastien Wolff pour l'an 1669 renseignent qu'il fut payé cette année une somme de 75 Florins pour 16 personnes pestiférées à charge de la ville, mais on peut supposer qu'il y eut d'autres victimes.



STANÝ HOLDA-

3. L'origine du culte de Saint Roch.

Il semblerait que le culte de St Roch dans notre ville remonte à l'épidémie de 1635 qui, pratiquement s'étendit, comme nous l'avons dit, de 1634 à 1636 dans notre région. Ce qui conforte cette thèse, c'est l'existence certaine, à cette époque d'une CONFRERIE SAINT-ROCH. Et l'on sait que le culte et les PROCESSIONS étaient organisées par les confréries. Celle de St Roch est mentionné pour la première fois dans le testament de Marie Paunet daté du 14 octobre 1637 ce qui est très proche de la grande épidémie. Elle lègue "20 patacons, une fois, à la confrérie St Roch" et la même somme "au beghinage de la piraille".

Il s'agit donc ici d'une institution pré-existante, mais on ignore la date exacte de la naissance officielle de cette confrérie, supposant seulement que ce fut à l'occasion d'une épidémie de peste. L'on invoque St Macaire dans le Nord du pays et St Roch dans l'Entre-Sambre et Meuse. Et cette épidémie semble bien être celle de 1635, la plus proche de la première mention de la confrérie. En tous cas, un chassereau ou livre de comptes datant de 1695 accuse 44 fondations non périmées, ce qui démontre à la fois une certaine ancienneté et une grande générosité.

4. La Confrérie de Saint-Roch.

Depuis 1494, l'église du Val n'était plus qu'une chapelle secondaire dépendant du Chapitre de Saint-Théodart. Cependant, c'est dans cette église qu'étaient établies la confrérie de N-D du Val, très ancienne, et celle de Saint-Roch, dès sa fondation. Cette dernière y faisant célébrer jusqu'à la Révolution tous les Mardis une messe solennelle qui était chantée.

De temps immémorial, les messes et offices de la Confrérie N-D du Val étaient desservis par un chapelain supôt du Chapitre. Pour la Confrérie de St-Roch, on peut supposer aussi que le Chapitre désignait

un prêtre-chapelain pour décharger les messes du mardi, du moins jusqu'en 1661. Jusqu'à cette date, c'étaient de même les chanoines de St-Théodart qui présidaient à la procession annuelle du 16 août, fête patronale du saint thaumaturge. Cette procession était très importante. Les chassereaux nous révèlent en effet que toutes les cloches de la ville et le carillon étaient mis en branle dès la veille (15 août) pour annoncer la cérémonie et que la fête du 16 août se déroulait avec grande solennité.

Les rentes imputées à l'autel de St-Roch et, dans une moindre mesure, les collectes faites par la Confrérie étaient aussi très importantes, prouvant la générosité des fidèles envers leur saint protecteur. Ces sommes étaient gérées par un mambour qui avait licence de bailler des prêts aux particuliers, moyennant "*contrepan*" ou garantie hypothécaire sur l'un ou l'autre bien. La générosité des donateurs avait donc une utilité sociale. En 1695, les revenus des rentes atteindront plus de 300 Florins, ce qui au denier XX supposerait un capital de 6.000 Florins.

5.L'autel et les reliques.

Une confrérie religieuse suppose un autel, mais aussi autant que possible, des reliques du saint invoqué. On ignore la date et les circonstances de l'acquisition des reliques de St Roch sous l'Ancien Régime. On sait seulement que en 1742, l'Evêque de Liège reconnaît leur authenticité. Peut-on vraiment croire que pendant plus d'un siècle, en période de chrétienté où le culte des reliques était vivace, la confrérie thudinienne en ait été privée?

Quant à l'autel de St Roch où devait, en principe se célébrer la messe de chaque mardi, aucun pouillé n'en fait mention. Un pouillé est un relevé des bénéfiques ecclésiastiques. Chaque pouillé établit la liste des autels auxquels un bénéfice est attaché. Leur origine est très ancienne mais quatre au moins, parmi ceux que nous avons consultés pour le "*Concile*

de Thuin" se poursuivent jusqu'à la Révolution et même plus loin sans que l'autel de St Roch n'y paraisse. Il faut donc en conclure que cet autel existait mais n'était chargé d'aucune redevance envers un bénéficiaire quelconque. L'emplacement de l'autel de St Roch en l'église du Val pose aussi problème. Les deux autels latéraux actuels (N-D du Val et St Roch) proviennent de la Collégiale lors de sa désaffectation en 1810.

Depuis toujours, l'autel latéral de gauche était réservé à N-D du Val où elle se trouve encore. Et longtemps, on a cru que celui de droite était, avant la Révolution, dédié à St Jean-Baptiste, patron des drapiers de Thuin et on se demandait, dans ce cas, où était placé l'autel de St Roch. C'était là un faux problème et on va en voir la raison.

En 1622, le Jeudi Saint, une violente tempête fit s'écrouler une partie de la flèche du clocher de la Collégiale (c-à-d du beffroi) sur les deux chapelles de St Michel et de St Jean-Baptiste qui se trouvaient juste en dessous. Si l'autel de St Jean-Baptiste se situait donc au Chapitre, il ne pouvait, canoniquement, exister aussi en l'église du Val. Dès lors, quand le vitrier Gréant remit sur plomb, en 1721, deux vitres "*au dessus de l'autel de S. Jean*", au Val (il s'agit de l'un des deux oculi qui se voient encore de l'extérieur au chevet de l'église) et quand le menuisier Jonné fait un travail, en 1726, "*à la table d'autel de S. Jean*", il y a lieu de croire qu'il s'agit non pas de St Jean-Baptiste mais de St Jean l'Évangéliste à qui était aussi dédiée une chapelle au pied du Bois du Grand Bon Dieu, près de la Biesmelle et de sa cascade. D'ailleurs, toutes les mentions relatives au Précurseur honoré en la Collégiale précisent toujours "*Jean-(le)-Baptiste*" pour éviter toute erreur sur la personne.

Cet autel de St Jean a subsisté, semble-t-il, jusque vers la fin de l'Ancien Régime et aurait été remplacé à une date indéterminée, et on ne sait pour quelle raison, par l'autel dédié à St Roch. Ce qui

permet cette hypothèse, c'est une note inscrite au Chassereau de la Confrérie St Roch, datée de mai 1892 où l'on signale que la nouvelle statue du saint guérisseur "*a été remplacée à l'autel qu'elle occupait le siècle précédent*". Or, depuis 1892, elle se trouve dans la niche de l'autel latéral de droite, où elle était déjà à la fin du 18ème siècle, si l'on en croit cette note.

Où donc se trouvait l'autel de St Roch auparavant? On peut supposer qu'il était placé dans le fond de l'église, à l'opposé du baptistère. Comme en l'église de la V-H, il y avait là, sous le jubé, un emplacement adéquat pour une petite chapelle et un autel. (La boiserie que l'on voit aujourd'hui date de la restauration de 1894-1895).

6. Les incidents de 1661-1662.

Depuis l'union de l'église du Val au Chapitre en 1494, les Chanoines de St-Théodart exerçaient collégalement la fonction de curé et désignaient eux-mêmes des "*vicaires amovibles*" pour desservir la paroisse. Le dernier en date fut Jean de Lestenne nommé en 1659, mais celui-ci en 1661, appuyé vigoureusement par le Magistrat de la Ville, parvint à obtenir de l'Archidiacre du Hainaut, au nom du Prince-Evêque, une "*vicairie perpétuelle*" et ce, à l'encontre du Chapitre de St Théodart qui opposait à cette nomination épiscopale ses antiques privilèges d'exemption faisant dépendre toute décision importante directement du Saint-Siège.

Il s'ensuivit un conflit très long dont l'épisode saillant fut la construction en 1670 de l'église de la Ville-Haute dédiée à N-D du Mont-Carmel. Elle matérialisait la séparation entre la Paroisse et le Chapitre. Evidemment, la quarte-chapelle du Val faisait partie intégrante de la Paroisse. En attendant la construction de la "*neuve église*", on y célébra même tous les offices paroissiaux, y compris les baptêmes.

Ce conflit amena Jean de Lestenne à rédiger un "mémoire" qui nous est parvenu et où il est question notamment du culte de St Roch, en cette conjoncture. Il nous rapporte que jusqu'en 1661, le Chapitre "avait coutume" de participer à la procession du 16 août en l'honneur du Saint Thaumaturge, ce qui dénote un enracinement certain de cette tradition. Cependant, cette année, les Chanoines avaient refusé d'assister à la procession du 15 août (Assomption) organisée par le vicaire perpétuel et avaient même fermé les portes de la Collégiale.

En retour, Jean de Lestenne se passa de leur concours le lendemain pour la procession de St Roch et les remplaça par une dizaine de prêtres de la Ville (Capucins et Oratoriens) en surplis qui accompagnèrent le clergé paroissial. Ce dernier était précédé d'un groupe de Pères Capucins portant la statue N-D du Val et des Confrères de Saint Roch portant celle de leur glorieux patron dont la tête était ornée d'une riche couronne en argent.

7. Les groupes participants.

On peut, d'après ce mémoire notamment, se faire une idée de la consistance des groupes qui participaient dès 1662 à la procession de St Roch: les Capucins avec N-D du Val et les Confrères de St-Roch avec la statue précédaient le vicaire perpétuel lui-même "y portant le S. Sacrement par la Ville et le faubourg". La présence du St-Sacrement et de la statue N-D du Val à cette procession de St-Roch étaient-elles la continuité d'une tradition ou un fait nouveau datant de 1662?

Mais dans les deux cas, on peut supposer que le cortège religieux fut rehaussé de la présence de la "Noble Confrérie du S. Sacrement" fondée en l'an 1529 pour exalter le culte de l'Eucharistie, et de l'antique Confrérie N-D du Val érigée de date immémoriale, puisque sa statue y était présente.

Les Oratoriens qui, depuis peu, avaient supplanté l'Ecolatrie du Chapitre dans l'enseignement de la jeunesse firent aussi leur entrée dans la procession après la défection des Chanoines. Ils se trouvaient parmi les prêtres en surplis.

De longue date, un corps de musique soutenait les chants religieux du cortège ou jouait des airs de circonstance. C'était devenu une coutume; d'ailleurs depuis longtemps déjà, le Magistrat de la Ville faisait chanter les messes en musique tous les dimanches et jours de fête. Tous les chassereaux de la Confrérie St-Roch de 1695 à la Révolution française, mentionnent que les corps des musiciens assistaient chaque année à la procession. Ils recevaient à cette occasion une gratification de la Ville.

Etant donné le contexte de cette époque de chrétienté, on peut raisonnablement penser que les Corps constitués de la Ville y prenaient part: le Magistrat (avec ses deux bourg-maistres annuels ou descendants et ses mayeurs de quartiers remplacés plus tard par des chambellans), la Cour de Justice locale avec son Mayeur et ses Echevins, peut-être aussi les divers corps de métiers précédés chacun du Maître annuel du Stil...

Et puis encore la foule nombreuse des fidèles et des pèlerins de Saint Roch.

8.L'accompagnement militaire.

En ce qui concerne l'accompagnement militaire il faut y voir une prestation d'honneur plus que de protection. Hormis la confrérie plus récente des arquebusiers, les frairies armées thudiniennes de hallebardiers, d'archers et d'arbalestriers n'offraient plus au 17ème siècle qu'une survivance davantage folklorique que militaire au sens propre. Il suffit de relire la relation du siège de 1654 pour s'en convaincre: c'était déjà l'époque des armes à feu depuis belle lurette.

Cependant, cet accompagnement militaire des processions religieuses était de tradition dans nos contrées, peut-être bien depuis l'époque des incursions pratiquées lors des guerres de Religion. Au 17ème siècle, cette tradition demeure vivace. Si on s'en tient aux comptes du Magistrat, on découvre de temps à autre la participation à nos processions religieuses, de frairies étrangères, comme le serment des arquebusiers de Lobbes qui, en 1652 accompagna la procession faite à l'occasion de la dédicace du Chapitre St-Théodart le 1er jour de septembre; ou encore le serment des archers de Binche qui est présent le 2 juillet 1661 lors de la procession de la Visitation Notre-Dame, lorsque la Madone du Val pèlerine à travers les rues étroites du "*faubourg*" pour rendre visite à sa cousine Ste Elisabeth en "*l'Hospital de la piérraille*".

On découvre aussi parfois dans ces comptes du Magistrat des gratifications à des frairies thudiniennes comme celle des arquebusiers en 1652, ou celle des hallebardiers qui, nous l'avons vu, "*accompagna de T. Auguste SS. Sacrement*" le 14 janvier 1662, lors de la procession en mémoire du siège.

Malheureusement, on ne trouve dans ces divers comptes aucune allusion directe ou indirecte à la procession de Saint-Roch qui nous intéresse. Faut-il déduire de ces silences que la procession de St Roch n'était pas escortée? Pas nécessairement et voyons pourquoi.

Considérons certaines gratifications annuelles dont font mention tous les comptes du Magistrat envers des groupes constitués jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Elle sont accordées sous la dénomination de "*dons gratuits*", pour les distinguer des dépenses motivées. Ces dons gratuits s'adressent notamment aux deux Serments thudiens reconnus, au Groupement de la Jeunesse urbaine, au Corps de Musique. Prenons à titre d'exemple les "*Comptes et Renseignements*" fournis par

les Bourgmestres-régents de 1662: Jean de Bruxelles et Jean-Théodore Cornet:

Payé a la Confrairie Mr S. Sébastien, cō d'ordinaire	21 Fl
Au Sieur du Bois, Capitaine de la Jeunesse	40 Fl
A messieurs les musiciens, comme d'ordinaire	20 Fl

Le Florin représentait environ la valeur d'une journée de travail. La Confrérie de St Laurent recevait la même somme que celle de St Sébastien: il s'agissait des archers et arbalestriers dont les "bersaults" se trouvaient respectivement à la Porte-Bourreau et à la Porte N-D. Au 18e siècle, les deux Serments recevaient chacun 24 Florins. Ces dons étaient-ils aussi "gratuits" que l'affirme l'expression reçue? Les bénéficiaires ne devaient-ils pas, en contre partie, se plier à certaines prestations, comme la défense de la Place-forte (la Jeunesse thudinienne au siège de 1654), ou l'escorte (fût-ce en armes désuètes) des processions, ou encore l'accompagnement en musique de ces mêmes processions?

Quant au 18e siècle, il connaîtra encore des incidents sérieux lors des festivités de la St-Roch, notamment en 1763 et en 1791, mais leur relation ne nous apporte aucun élément nouveau en ce qui concerne le déroulement des processions qui, disent les textes, sont toujours célébrées avec beaucoup de solennité.

9. La Chapelle St Roch et le Tienne Trappe.

Il y avait, déjà avant la Révolution, au moins deux chapelles connues, dédiées à St Roch. La première se trouvait au bas de la rampe et des escaliers montant de la Mairie du Pont vers le Mont-de-Piété à la Ville-Haute. Elle consistait en une petite chapelle probablement sous toit, démolie comme beaucoup d'autres à la Révolution et remplacée plus tard par une modeste potale dans un mur. L'endroit s'appelle toujours le "rue Saint-Roch". Elle figure sur la carte de Ferraris et, vers la même époque, en 1771, elle est

attestée par un acte du notaire Brasseur: la vente à Pierre Mengal d'un bien tenant du midi aux remparts de la Ville, du septentrion à Chemin et du couchant ... à la chapelle S. Roch.

La seconde, sans doute plus importante pour nous, se situait dans la Mairie de la Piéraille et ne se distingue pas bien sur la carte de Ferraris. Elle est localisée par la tradition au Tienne-Trappe. Cependant, aucune mention de la période dite d'Ancien Régime n'associe directement chapelle et Tienne-Trappe, sauf les relevés des Cantons de dîmes de 1772 et de 1793 qui permettent approximativement sa localisation ... car elle aussi a été démolie lors de la Révolution française après mai 1794.

Malheureusement, nul document ne précise l'itinéraire de la procession ni ses arrêts à l'une ou l'autre des chapelles dédiées au Thaumaturge, pas même à celle du Tienne-Trappe qui a toujours joué un rôle important après la renaissance de la marche au 19^e siècle.

Pour gouverner, voici quelques-unes de ces mentions anciennes, tant du Tienne-Trappe que de la chapelle St Roch, relevées dans nos archives:

1571: Cour de Justice: Testament de Pier de Beignies, Chanoine de St Théodart. Il laisse une rente héritable sur une maison à Thuin dite le Tientrappe.

1654: relation du siège de Thuin: ... *"fit loger tout son bagage, allarent attacquer la maison de Ternetrap où estoit..."*

1662: comptes du Magistrat (Th Cornet): *"Item a Martin de Roye (amende) pour avoir esté arrener les blanches bestes dans le chemin deseur S. Roch"*.

1687: Registre paroissial des Morts: Martin Dragne est mort a tienne trappe.

1696: Chassereau Confrérie N-D du Val: maison tenante au chemin allant a la chapelle St Roch.

- 1696: Id: jardin estant a la piérraille sur le pendant du terne qui est vis a vis de la chapelle saint Roch.
- 1700: Archives de la Pasture: protestation touchant la vente de la maison communément appelée Terne Trappe.
- 1745: Protocole Notaire Marchot: Gaspar Coppée demeurant à thienne trappe, proche de cette ville.
- 1772: Protocole Malliar aîné: Passement des dîmes du Chapitre St Théodart:
- 1) Dîme de la Coûture: ... grand chemin jusque la chapelle S.Roch; de la descendant la ruelle du Tienne Trappe jusqu'au pont du petit moulin (moulin N-D au Moustier)
 - 2) Dîme de la Piraille: commençante à la dite ruelle du Tienne Trappe jusque la chapelle St Jean ... (s'étendant) jusqu'au bout du terne allant tout le long (vers) le chemin qui monte de la chapelle S.Roch à la Maladrie.
 - 3) Dîme de la Maladrie: commençante au bois du feuilleu ... puis revenant le long du grand chemin (allant) de la ditte chapelle du Benis Chesne jusqu'a la chapelle S.Roch; de la remontant le chemin allant tout le long du terne ...
- 1781: Protocole notaire Dereine: saisie de 2 prairies situées près la chapelle S.Roch au chemin de Lobbes.
- 1788: Id. Louage d'une prairie extante a la piérraille proche la chapelle S.Roch.
- 1790: Id. Rente due par Pierre Gobert "sur son bien du Tier-Trappe"
- 1791: Id. Comptes entre Victorien Barré (notaire et régisseur) et Antoine-Jos. Chastal: rendages de la terre Saint Roch et de la terre du diable.
- 1793: Protocole notaire Dereine: Passement des Dîmes au profit du chapitre St Théodart (2/3) et du Monastère de Lobbes (1/3)
- 1) Dîme de la Piraille: ... grand chemin qui descend de la Maladrie vers la maison Robert, puis suivant le chemin qui conduit a la chapelle S.Roch jusqu'a la ruelle du terne trappe

2) Dîme de la "haute pieraille": commençante a la chapelle S.Roch. De la, remontant le chemin ou ruelle montant vers la Terre de la Croix jusqu'au grand chemin de la Maladrie; alors descendant la long du chemin jusqu'a la ditte maison Robert et de la retournant a la ditte chapelle S.Roch

3) Dîme de la Maladrie: commençante au dessus de la Chapelle S.Roch et suivant la ruelle jusqu'au chemin qui va de la Maladrie a la chapelle du benoist Chêne.

10. Pour conclure la 1ère partie (1635-1794).

Sous l'Ancien Régime, la chapelle St-Roch se trouvait donc bien au lieu-dit Tienne Trappe, près du Terne de la Maladrie, le long du chemin qui conduisait à Lobbes par le Béni-Chêne, peut-être là où nous la connaissons maintenant. Elle fut démolie à la Révolution française comme beaucoup d'autres chapelles de la ville. La procession se rendait-elle autrefois à la chapelle du Tienne-Trappe ou même en l'autre chapelle de la Mairie du Pont au bas des remparts? Les documents connus sont muets à ce sujet, mais ce n'est pas impossible.

Quant à la nature elle-même de la procession sous l'Ancien Régime, elle était alors essentiellement religieuse et toujours "solennelle", ce qui impliquait une participation active du clergé (les Chanoines exceptés, depuis 1662), avec un grand déploiement de pompe liturgique, des Confréries urbaines et principalement de celle de St Roch qui avait l'honneur de porter la statue et peut-être les reliques, des Corps constitués de la ville dans un contexte où institutions religieuses et civiles étaient intimement liées, et enfin du peuple chrétien de la paroisse et des pèlerins des alentours.

Depuis 1635 jusqu'à la Révolution, les escortes (qui ont réellement existé à Thuin, ne fût-ce que pour satisfaire aux traditions de l'époque, même en

l'absence de documents péremptoires) étaient beaucoup plus folkloriques que réellement militaires. Elles n'étaient qu'accessoires et, en tous cas, très réduites. Après avoir servi longtemps à la défense de la Cité, les frairies d'archers et d'arbalétriers étaient devenues à cette époque de simples sociétés d'amusement, reconverties au folklore local. Il en était sans doute de même pour les hallebardiers et les arquebusiers. Les Corps de Musique, comme les frairies d'armes, procuraient aussi distraction et joie dans le monde fermé des petites villes d'autrefois. Accompagner en processions et ainsi servir utilement l'Eglise et la Communauté devait leur paraître un devoir bien agréable, réhaussé au surplus des gratifications du Magistrat.

Si la procession était alors surtout religieuse et si la participation des escortes était secondaire et peu nombreuse, il n'en sera plus de même au 19ème siècle, lors de la résurgence du culte de St Roch, quand les escortes deviendront prédominantes et l'accompagnement religieux réduit à sa plus simple expression. Mutatis mutandis.

DEUXIEME PARTIE. UNE ECLIPSE DE 72 ANS.

1. Encore une légende injustifiée.

Que de fois n'a-t-on entendu ou lu que la Marche de Saint Roch s'était déroulée chaque année, depuis 1654 (sic) jusqu'à nos jours, sans aucune interruption, sauf pendant les deux guerres mondiales. Cette assertion est évidemment fausse, puisqu'après la Révolution française exportée par conquête dans nos Provinces le 10 mai 1794, la Marche ne reprit vigueur qu'en 1866 après une interruption de presque trois quarts de siècle. La vérité historique est déjà suffisamment riche et belle sans qu'on doive encore la parer d'une légende, de surcroît inexacte.

2. L'église du Val - magasin à ferrailles.

La Révolution française, foncièrement anticléricale et antireligieuse n'en était pas à un sacrilège près. A Thuin, les Jacobins déterrèrent les pauvres Soeurs Grises, démolirent des chapelles et profanèrent les églises. Celle de la Ville-Basse servit de magasin à foin depuis le 14 juin 1794 et de magasin à ferrailles depuis le 8 octobre. On y entreposa les plombs, fers, cuivres ... arrachés à tous les monuments religieux et principalement aux abbayes et cela, dès le mois de juillet, sans aucun égard pour les oeuvres artistiques les plus fines. Il fallait servir l'approvisionnement de la République en guerre. Par la suite, on y entreposa encore des bois. Dans ces conditions que devint le mobilier paroissial? Brisés et déteriorés sans vergogne les autels, les confessionnaux, la chaire de vérité, jusqu'au tabernacle! Tout devra être renouvelé. Selon l'archiviste Rombeau, les statues des saints auraient été brûlées comme les flambeaux de procession, celle de St Roch, St Jean et d'autres, mais on sait que la statue multidentaire de N-D du Val, a été sauvée par une pieuse paysanne qui la dissimula sous son "sac à cruax". Les livres liturgiques aussi furent brûlés, puisque le curé Degueldre devra en acheter de nouveaux lors de la restauration du culte.

3. Nouvelle paroisse, après le Concordat.

Le Concordat entre le Vatican et Napoléon, signé en 1802 allait permettre de redresser quelque peu cette situation de crise. Thuin quitte alors le diocèse de Liège auquel il appartenait depuis 889, pour être rattaché à celui de Tournai, correspondant au département français de Jemappes. L'église de la v-B fut érigée en paroisse indépendante. Mgr Hirn lui désigna comme premier recteur, le 15 décembre 1803, l'Abbé Nicolas Degueldre. Ce dernier qui s'était distingué lors de la Révolution liégeoise avait déjà pris possession de cette paroisse en juillet 1791, malgré la désapprobation du Chapitre qui détenait

toujours alors le droit de patronat sur l'église du Val. Rentré de Seraing en octobre 1794, sa réputation de prêtre démocrate lui permit de reprendre en août de l'année suivante possession de son église, mais ce sera seulement entre 1803 et 1805, après le Concordat, que le menuisier thudinien Léopold Bohain, maître dans sa profession, remettra en état une partie du mobilier abîmé ou détruit.

4.L'autel de St Roch.

D'après un chassereau (d'époque contemporaine) de la Confrérie St Roch, la nouvelle statue de 1892 "a été replacée à l'autel qu'elle occupait le siècle précédent". Comme elle n'a plus changé de place depuis 1892, nous devons conclure que sa place était à l'autel latéral de droite au moment de la Révolution. Mais cet autel-là fut détruit et la statue brûlée ou disparue. Les comptes de réparation de Léopold Bohain ne mentionnent pas cet autel. On n'en a aucune description. On sait seulement qu'avec celui de N-D, ils étaient de moindre taille que les autels actuels, puisqu'on avait ouvert des oculi au-dessus de chacun d'eux.

Cependant, ces deux autels sont les seuls à être mentionnés en 1805 dans le nouveau Registre du Conseil de Fabrique, indiquant les revenus dont ils continuaient à bénéficier. (On n'avait pas touché à ces revenus car le curé Degueldre avait signé le serment républicain en septembre 1797, sauvant ainsi le patrimoine immobilier de son église).

L'"autel de S.Roch" dans cette mention de 1805 bénéficie de huit fondations importantes pour les "messes du mardi" qui, en principe, continuent. La dernière de ces fondations concerne l'Hospice de Thuin qui doit "à l'autel de S.Roch depuis 1807 la rente de 5 Florins pour les messes du mardi". Mais, dans ce contexte, le terme "autel" n'est-il pas pris dans le sens de fondation, plutôt que dans le sens d'un autel matériel? Cela paraît certain.

En 1810, avant la démolition du Chapitre, il fut décidé de descendre au Val deux autels de la Collégiale pour servir d'autels latéraux à l'église. Comme ils étaient très élevés, on décida de boucher les deux oculi qui surmontaient les anciens autels de la Vierge et de St Roch. Nous ignorons quel saint remplaça Roch à l'époque, sur le nouvel autel latéral de droite, jusqu'en 1848. Cette année-là, le 13 août sous le pastorat du curé Mathot, le semainier de la Cure du Val nous apprend que fut bénie une statue de Ste Anne et qu'elle fut placée dans la niche qui sera réservée en 1892 à St Roch. Dans un appel adressé aux thudiniens par la voix du "*Dimanche de la Thudinie*", le curé-historien Edg. Druart écrivait: "*Que nous serions heureux de retrouver la trace de la statue de Ste Anne qui occupait encore en 1876 la niche de St Roch!*". Cela signifie que la première statue de l'époque post-révolutionnaire, bénie en 1866 le 12 août fut placée à un autre endroit et que c'est seulement la seconde statue, celle de 1892, qui réintégra "*l'autel qu'elle occupait le siècle précédent*".

En tous cas, depuis la Révolution jusqu'en 1866, le culte de St Roch était quelque peu mis en veilleuse, sauf en ce qui concerne les fondations déjà citées que nous exposerons plus loin.

5. Les épidémies de choléra du 19ème siècle.

La Belgique indépendante n'avait que deux ans quand survint en 1832 dans nos régions la première épidémie de choléra en juin et juillet. Dans l'ensemble du pays, il y eut près de 8.000 décès. A Thuin, quatre personnes seulement décédèrent sur les 17 qui furent atteintes. Seize ans plus tard, en 1848-49, une épidémie beaucoup plus grave survint, qui fit en Belgique 22.500 victimes; on célébra à Thuin les funérailles d'un concitoyen décédé à Paris du choléra, l'épidémie n'ayant pas de frontière: c'était le 7 juin 1849. De juin à septembre, on recommanda à l'église du Val, 18 décès, moyenne supérieure à la norme

habituelle et le 27 décembre, le curé Charles Carnoy annonce "*une messe solennelle d'action de grâce pour remercier Dieu de la cessation du choléra*". En 1854 et 1859 se déclarent encore deux épidémies dans le pays, moins virulentes, qui firent chacune environ 6.000 victimes. C'est au cours de ces temps de malheur que surgirent ou reflourirent, en Entre-Sambre et Meuse les premières processions militaires en l'honneur de divers thaumaturges: Châtelet en 1853, Morialmé en 1854, Florennes en 1856...

6. La persistance du culte de St Roch à Thuin.

Depuis de Révolution, introduite chez nous en 1794 par les républicains de France, la procession annuelle du 16 août avait été abolie et il n'y eut aucune initiative pour la ressusciter au cours des quatre épidémies de choléra rappelées ci-dessus. Cependant, en dépit de la perte lors de l'invasion française, de la statue, des reliques et de la chapelle, un culte du St thaumaturge a subsisté dans une importante fondation de 52 messes annuelles en l'église du Val, fondation plongeant ses racines dans l'Ancien Régime et officialisée lors du Concordat de 1801. Le curé Degueldre affecta à cette vieille fondation dénommée, "*les messes de St Roch du mardi*" les revenus de la Fabrique d'église provenant de huit créances anciennes garanties sur des biens en Thudinie que nous avons déjà évoquées. Plus tard, avec la diminution des revenus, l'Evêque de Tournay ramena ces messes à 35 par an. Mais régulièrement et sans interruption, ces messes étaient annoncées au prône dominical, ce qui était une manière de ne jamais oublier tout à fait le culte de St Roch.

7. La persistance du culte des héros.

En 1846, fut fondée et présidée par Mantia aîné la Société des "*Anciens Frères d'Armes de l'Empire*". Elle possédait son drapeau et célébrait le 5 mai de chaque année, l'anniversaire de la mort de Napoléon. Cette fraternelle de Grognards faisait aussi commander des services religieux à cette occasion. Ainsi, en 1854, ils demandèrent une messe solennelle "*pour le repos de l'âme de Napoléon I, de Jos. Houze, de J.B. Badot, d'Antoine Combe, d'Albert Houze et d'Antoine Lebrun*". EN 1856, 26 membres de cette association, des Anciens Frères d'Armes de Thuin, reçurent la médaille de Ste Hélène. Une trentaine d'années avant que naisse la Sté des Sapeurs et Grenadiers de Ier Empire, une authentique fraternelle existait encore parmi les survivants de la grande Epopée.

8. Le tir des Campes.

A cette époque le tir des campes, réservé de nos jours à la seule veille de St Roch accompagnait la plupart des fêtes publiques. Le 31 décembre 1859, une pétition signée par quatre thudiniens, serruriers plombiers et poëlliers de la ville est adressée à l'Administration Communale et demande que désormais les ouvrages d'exécution et d'entretien du tirage des campes soient mis en adjudication publique. Ce leur fut accordé.

9. Quelques Sociétés de l'époque.

Une Société de pompiers avait été créée en 1804, puis reformée et augmentée en 1823 et 1833. C'est sans doute la plus ancienne de celles qui constitueront la Marche de St-Roch lors de sa fondation. Une Société philharmonique avait été fondée en 1818 et une fanfare en 1839. Avant 1864, elles avaient fusionné sous la dénomination "*Société des fanfares de Thuin*". Elle aussi participera à la St-Roch dès sa fondation. Pour les autres Sociétés, on n'est pas aussi certain.

TROISIEME PARTIE: LA RESURGENCE DU CULTE DE SAINT-ROCH AU 19EME SIECLE.

1. La terrible épidémie de 1866.

Elle se déclencha vers la fin du mois de juin et fut d'une virulence extrême surtout dans les agglomérations populeuses et insalubres. La Belgique eut à déplorer 43.000 décès. Au semainier paroissial de la Ville-Basse, recommandations des défunts et services religieux se suivent à bonne cadence depuis ce vendredi 10 juillet où 12 décès sont annoncés au prône. Cette liste funèbre se poursuivra jusque début novembre.

Dès le 5 juillet 1866, l'Administration Communale a créé un comité de salubrité publique composé de huit membres votés au bulletin secret, mais on évite de citer le nom de la terrible maladie. Feront partie de ce comité: 3 médecins (Les Drs Bernard, Gillet et Rombeau), 2 pharmaciens (les sieurs Rondeau et Houze), 2 conseillers communaux (Godecharles et Maillard) et le Commissaire-voyer Mantia.

Par ailleurs, le curé de la Ville-Basse François Grard (1863-1873) avait instauré, dès le début de l'épidémie, une **nouvelle Confrérie de St Roch**, la précédente ayant été dissoute à la Révolution. Le jeudi 1er août, une grand-messe solennelle, demandée par une famille de la paroisse, est chantée en l'honneur de St Roch, et le dimanche 12 août, en pleine épidémie, une cérémonie spéciale est prévue après les vêpres pour la bénédiction solennelle d'une **nouvelle statue de St Roch**, qui sera faite par le Doyen André Baise, ancien curé du Val promu au décanat depuis 1838. On y annonce une collecte pour la chapelle de St Roch. Le 16 août, jour de la fête traditionnelle du thaumaturge, rien de spécial n'est annoncé: il y a des funérailles à célébrer, mais le 17 août une grand-messe solennelle est chantée pour la première fois à la demande de la nouvelle Confrérie de St Roch. Celle-ci est reconnue officiellement dès le 4

septembre 1866 par un rescrit du Pape Pie IX. Il y est annoncé que dorénavant une messe solennelle sera célébrée chaque année, le 16 août, à la chapelle de St Roch, ainsi que quatre obits pour les confrères défunts. L'épidémie semble enfin vaincue en novembre; elle aura fait pour la seule paroisse du Val plus de 60 morts.

2. Première procession religieuse: 1867.

Le dimanche in albis, 28 avril 1867, le curé Grard annonça la **première procession de St Roch** pour le troisième dimanche du mois de mai. Cette constatation relève du semainier de la cure du Val. C'est donc lui qui, au départ, avança cette date et non pas l'Administration Communale qui n'a pas encore organisé la "*Marche*". Ce fut une procession uniquement religieuse, avec la participation de la Confrérie St-Roch qui eut l'honneur de porter la nouvelle statue vers le Tienne-Trappe. Tous les autres groupes paroissiaux y participèrent: la Sté N.D. du Val, la Confrérie du St Sacrement, celle du Rosaire Vivant etc. C'est à cette occasion que fut composé le cantique bien connu: "*O St Roch, ô notre bon Père...*" Le dimanche qui suit le 16 août commence une nouvelle "*tradition*": celle de la petite procession à la chapelle St Roch, avec la statue et les bannières pour y chanter un salut solennel après les vêpres. De nouveau, seuls les groupes paroissiaux y participent.

De quelle chapelle s'agit-il? On sait que celle des temps anciens a été démolie sous la Révolution. Et, d'après mes recherches, celle que nous connaissons ne sera bâtie qu'en 1869. Elle sera construite dans le coin sud-ouest de la prairie dite St Roch sur une parcelle de 1are30, acquise par le curé Grard, de M^{me} Vve Durieux, pour la fabrique d'église du Val, aux termes d'un acte reçu par le notaire Hanon, le 8 février de cette année 1869. Cette prairie qui avait été achetée par J.B. Durieux en 1831 d'un descendant de l'importante famille Wallut, comprenait "*une petite chapelle dédiée à St Roch*", construite soit par les

Wallut soit par les Durieux pour remplacer dans la tradition, la chapelle anéantie. En 1867 et 1868, les processions se feront donc à cette "petite chapelle" du Tienne-Trappe. Dans le cours du premier semestre de 1869, elle sera démolie et ses matériaux sans doute incorporés dans la nouvelle chapelle sous toit que nous connaissons encore, au même endroit.

3. Première marche militaire: 1868.

En sa séance du 17 avril 1868, le Bourgmestre Ladeuze rendit compte au Conseil de la visite que lui avait faite l'abbé Grard et du désir de cet ecclésiastique d'établir une commission "*ayant pour mission de surveiller et régler la MARCHÉ MILITAIRE de la procession St Roch DONT LE PREMIER ANNIVERSAIRE aura lieu le dimanche 17 mai 1868*". Cette toute première commission St Roch, élue au bulletin secret, comprenait: le Bourgmestre Ladeuze, l'Echevin Bataille, et les Conseillers Marchot et Seutin. L'Echevin Dupont s'est abstenu du vote "*pour le motif qu'il croirait sortir du cercle de ses devoirs d'administrateur en prenant part à un acte qui tend à établir la confusion du civil et du sacerdoce*". Le dimanche 17 mai 1868 eut donc lieu la première marche militaire qui était, en même temps, la seconde procession religieuse. Celle-ci perdit dès lors son caractère uniquement religieux.

Aux Sociétés thudiniennes ci-avant mentionnées allait se joindre celle des "*Chasseurs de la Marine*", fanfare fondée en 1867 (et peut-être d'autres dont on n'a pas connaissance). Et pour la première fois, on annonça pour le lendemain, une messe solennelle pour les Sociétés, fixée à 10h. En cette année 1868, le fête du 16 août tombait un dimanche. Il y eut une messe solennelle en l'honneur du Saint et un salut pour les membres de la nouvelle Confrérie St-Roch.

4. La scission de 1872.

Les années de 1868 à 1872 constituèrent un temps de rodage. Malheureusement, en raison de ce que le Conseiller Dupont appelait la "*confusion du civil et du sacerdoce*", il y eut bientôt des dérapages au sujet de la Marche du mois de mai; le dimanche 8 mai 1870, le curé annonçait la "*procession de St Roch*" pour la semaine suivante: 14h en l'église du Val. Il précisait: "*On ne porte pas le St Sacrement et nous insistons pour l'ordre et pour la dévotion*". Appel est fait aux Confrères de St-Roch. Le danger qu'il craignait était de voir la marche tourner presque exclusivement à la cavalcade et que l'Evêché ne réagisse comme autrefois. En effet, dans la correspondance entre l'Evêché et le curé Grandigneau, de 1803 à 1834, le problème était déjà soulevé: à la Ville-Basse, la procession de 15 août était devenue une marche militaire "*où les jeunes gens assistaient aux processions en costumes militaires*" à pied et à cheval non sans inconvénient pour la religion.

Le même problème qu'en 1803 se reposait avec plus d'acuité encore en 1872 et l'Evêque de Tournay, Mgr Labbis fit connaître au Doyen Baise: "*La disposition des esprits ne permet pas d'espérer que cette procession se ferait dans les conditions voulues, conditions qui avaient été notifiées autrefois à M. le Curé de la V.B.*".

Certains journaux de l'époque, l'"*Organe de Thuin*" en particulier accusent l'autorité ecclésiastique d'avoir fait supprimer cette procession "*parce que un haut personnage catholique n'a pu se faire élire député en 1870*". Dans ce cas, pourquoi avoir attendu deux ans... car le Clergé participa encore à la procession-marche de 1871 "*avec bannières, drapeaux et ornementation religieuse des rues*".

Quelques années plus tard on avança une autre explication: "*le Clergé s'était retiré parce qu'on lui refusait la direction exclusive*". Ici encore ce ne

semble pas correspondre à la réalité: c'est le curé Grard qui avait pris l'initiative de partager sa procession religieuse avec la marche civile, comme autrefois, mais il voulait que cela se passe dans l'ordre et dans le respect.

Toujours est-il que, de 1872 à 1883, la marche St Roch fut uniquement civile ou plutôt laïque, comme l'écrit un journal de l'époque: mais "*laïque tout en restant religieuse!*" et de conclure "*Ces thudiens sont des originaux! Ils ont remplacé le clergé par des militaires, fantassins et cavaliers. Au milieu de cette parade guerrière s'avancait une toute petite vierge habillée en blanc, portée par des jeunes filles et escortée par des jeunes gens montés sur des chevaux superbes*" (Gazette de Charleroi 4 juin 1879).

En 1875, la Marche civile de St-Roch comprenait déjà 17 sociétés parmi lesquelles une dizaine de sociétés proprement thudiennes: l'Harmonie "Ordre et Progrès", les Hussards de la V.H., les Chasseurs de la Marine, Les vieux Malcontents (musique), la Cie des Waibes, les Marins de la V.B., les Fanfares thudiennes, les Pompiers de la V.B., la Cavalerie St Roch et les Mousquetaires de la V.B.. Bientôt seraient fondés les Zouaves des Waibes et les Chasseurs de St Roch. Malgré la laïcisation de la Marche, toutes ces Sociétés faisaient célébrer régulièrement les services religieux pour leurs membres décédés.

Evidemment, comme la Marche de mai, sans le clergé et sa statue n'avait plus rien de religieux, elle n'était plus annoncée au prône, mais la tradition du 16 août était conservée, ainsi que la procession du dimanche suivant, de l'église du Val au Tienne-Trappe, avec les sociétés religieuses et la statue. Du culte de St Roch subsistaient aussi: la fondation des 35 messes annuelles, les assemblées de la Confrérie nouvellement créée et les 4 obits du rescrit vatican de 1866.

En octobre 1863, l'abbé Lagache, ancien curé de Biercée avait succédé à François Grard à la cure du Val. Jusqu'en 1883, il suivit la ligne de conduite de son prédécesseur.

5. La "réintégration" du clergé: 1883.

On ne sait trop sous quelle influence bénéfique s'opéra en 1883 le revirement, certainement souhaité par tous les thudiniens, mais la diplomatie connue du Bourgmestre T'Serstevens et de son épouse Alix Troye n'y fut sans doute pas étrangère. En tous cas, au début mars, le curé Lagache adressa une lettre au Bourgmestre faisant connaître à l'Administration "*les réserves ou conditions moyennant l'observation desquelles le Clergé pourra prêter son concours lors de la célébration de l'anniversaire de la St-Roch, le troisième dimanche de mai 1883*".

En sa séance du 10 mars, le Bourgmestre T'Serstevens (1879-1895) en donne lecture au Conseil. Ce dernier procède au renouvellement du Comité officiel de St-Roch et réélit par acclamation les anciens titulaires: Alexandre Seutin, Frédéric Michot et Léopold Masson, auxquels le Conseil donne tout pouvoir "*de s'adjoindre tel nombre de délégués pour assurer le service et la régularité de la cérémonie, et s'entendre avec le curé de la V.B. au sujet de la "réadmission" du Clergé dans la marche*". En tous cas, en cette année 1883, la procession militaire et la messe solennelle du lendemain pour les diverses sociétés thudiniennes furent de nouveau annoncées au prône, après une interruption de onze ans. Réunion à 1h1/4 de relevée à l'église du Val, était-il précisé.

6. Le pastorat du curé Delmotte (1888-1908) - ses acquisitions liturgiques.

L'abbé Lagache décéda à Thuin en avril 1888. Promu à la cure du Val, son successeur Joseph Delmotte tint à présider lui-même les cérémonies de la St-Roch de cette année, les 20 et 21 mai, avant même son installation officielle. La messe solennelle du lundi fut rehaussée par la chorale de la V.H.. C'est sous son pastorat que l'église du Val connaîtra une restauration très poussée qui se terminera en octobre 1895. Avant son arrivée, il existait certainement un premier chassereau des comptes de la Confrérie St Roch, créée en 1866. Malheureusement il est disparu. Au début de mai 1907, un nouveau chassereau est acheté, en tête duquel une notice rappelle certains rétroactes de la Confrérie depuis l'installation du curé Delmotte. Nous apprenons ainsi que le 8 mai 1890, le curé s'est adjoint quatre membres pour gérer les intérêts de la Confrérie: J.B. Renaux-Dagnelie, J.B. Renaux-Cogneaux, Eugène Jéhu dit le Mitron et J.B. Gervais.

Nous apprenons aussi qu'en mai 1892, on a acheté une **nouvelle statue de St Roch**, pour laquelle Mr Liégeois a fait un don de 85F. Cette statue "a été remplacée à l'autel qu'elle occupait le siècle précédant et une niche nouvelle a été ajoutée à l'autel". En outre, en janvier 1896, un vitrail de 400 F en l'honneur de St Roch a été placé dans l'église du Val. La notice ne dit pas ce qu'est devenue l'ancienne statue, acquise en août 1866. Sans doute a-t-elle été placée à la chapelle du Tienne-Trappe? En 1902, le curé Delmotte se vit offrir une **relique authentique de St Roch** par des religieuses françaises qui avaient dû quitter la ville de Montpellier (où St Roch était mort) pour venir se réfugier à Natoye près de Ciney en Belgique. Dès cette date, les reliques furent présentées à la vénération des fidèles aux processions de mai et d'août. Ces reliques remplaçaient avec bonheur celles qui avaient été détruites à la Révolution.

7. Les groupes religieux et folkloriques de 1888 à 1908.

Depuis son arrivée, le curé Delmotte avait constitué un groupe religieux important pour accompagner la statue du St guérisseur à travers la ville et ses hameaux. Il était composé en 1901 d'une "troupe imposante d'enfants costumés portant bannières", de la Compagnie des Zouaves pontificaux qui paraissent avoir été créés seulement vers 1900, comme nous le verrons et qui prirent la relève des Confrères de St Roch pour porter la statue, et enfin du clergé de toute la ville. Ce cortège religieux est suivi de l'Administration communale et d'un groupe de cavaliers qui fermaient la marche.

Mais la partie la plus chatoyante du cortège est assurément celle qui précède les groupes religieux et officiels. Nous avons cité plus haut les dix sociétés thudiniennes qui accompagnaient en 1875 la marche civile de St Roch. Depuis lors, de nouvelles sociétés ont vu le jour, mais remarquons d'abord divers "doublets" curieux où l'on constate certaines divergences entre les sources religieuses des semainiers et les sources de l'Amicale folklorique. Ainsi:

En 1883, nous voyons naître la Cie des Mousquetaires du Roy alors qu'une Cie du même nom est apparue déjà en 1871 dans les semainiers du Val: les Mousquetaires de la V.B.

en 1888 est créée la Cie des Sapeurs et Grenadiers de l'Empire, alors qu'en 1875 existait déjà une Cie militaire des Grenadiers ... de Biercée qui participait cette année à la marche.

en 1890 fut fondée par les frères Renard dits "les Prittes" une Sté des Zouaves français du second Empire appelés aussi Zouaves français de Maroëlle alors que, d'après le semainier existaient déjà en 1876 des Zouaves français des Waibes.

Quel bouillonnement de vie dans ces sociétés folkloriques qui naissent, disparaissent et parfois renaissent! En août 1888 est citée pour la première fois la Compagnie des Sapeurs-Pompiers qui demande un service pour un de ses membres décédé: Albert Dethier. Par la suite, on constate un certain tassement dans la constitution de sociétés nouvelles. Mais en 1901, à l'époque faste du Casino, 22 groupes folkloriques participent à la Marche dont cinq nouveaux: l'Escadron de Gendarmerie de Thuin, la fanfare dénommée le "*Cercle des Quinze*", la Garde Civique, l'Harmonie royale et la Compagnie intitulée les "*Premiers Chasseurs à pied des Waibes*". L'année suivante apparaissent les Pompiers dits Carabiniers de la V.B. et les Guides Résevistes (Sté thudinienne de Cavalerie). En 1904, il y eut jusque 32 sociétés participantes tant locales qu'étrangères.

Certaines de ces sociétés thudiniennes eurent une vie éphémère ou disparurent au cours du temps. Mais celles qui ont subsisté à l'érosion, nous les connaissons encore: les trois groupes de Pompiers (Ville-Haute, Ville-Basse et Waibes), les Mousquetaires du Roy, les Sapeurs et Grenadiers du Ier Empire, les Zouaves français et les Zouaves Pontificaux. Elles formaient encore le fond permanent de notre marche jusqu'en 1983 lorsque naquirent des sociétés nouvelles.

Une mention spéciale doit être accordée à l'unique Compagnie à caractère religieux de la marche: celle des Zouaves Pontificaux. Ce corps est né après le coup d'état perpétré en 1870 par Cavour et Garibaldi, confisquant au profit du Royaume d'Italie les Etats pontificaux créés en 756 par Pepin le Bref. De nombreux volontaires de tous les pays, dont beaucoup de Belges, volèrent au secours du Pape. Le semainier de la cure du Val, souvent cité, évoque en date du 17 décembre 1870 cette violation politique et le curé François Grard sollicite les prières des fidèles "*pour le rétablissement de notre St Père le Pape dans sa royauté*". Pour suppléer à la perte de revenus en suite

de cette confiscation, on instaura dans tous les pays chrétiens l'oeuvre du "*Denier de St Pierre*". C'est dans ce contexte que naquit à Thuin la Cie folklorique des Zouaves Pontificaux, inspirée des Fraternelles d'Anciens Combattants de la cause perdue.

Malheureusement, les premières archives de cette société sont disparues après le décès de son dernier possesseur et il sera difficile de trouver la date réelle de sa création. Nous savons qu'en 1890, le cortège religieux avec sa statue est encore escorté par les Pompiers-carabiniers de la V-B, groupe fondé dans la paroisse. En 1894, des articles de presse qui citent 14 sociétés ne le mentionnent nullement, mais parmi les 22 groupes décrits dans la Gazette de Charleroi du samedi 18 mai 1901 celui des Zouaves Pontificaux figure en bonne place. Il semblerait donc que cette société fut créée vers l'époque 1900. Le chassereau de la Confrérie St Roch commencé en 1907, avec des notes rétrospectives remontant à 1890 est muet à ce sujet. On n'y voit apparaître le nom des Zouaves Pontificaux qu'en 1912 où ils semblent avoir été pris en charge, partiellement du moins, par la Confrérie en ce qui concerne tissus, équipement, costumes, drapeau... et une gratification annuelle accordée aux dits Zouaves. Le chassereau cite certains noms: Albert Cambier, Nestor Dedonder, Zéphir Leclercq...

8. Les parcours de la procession.

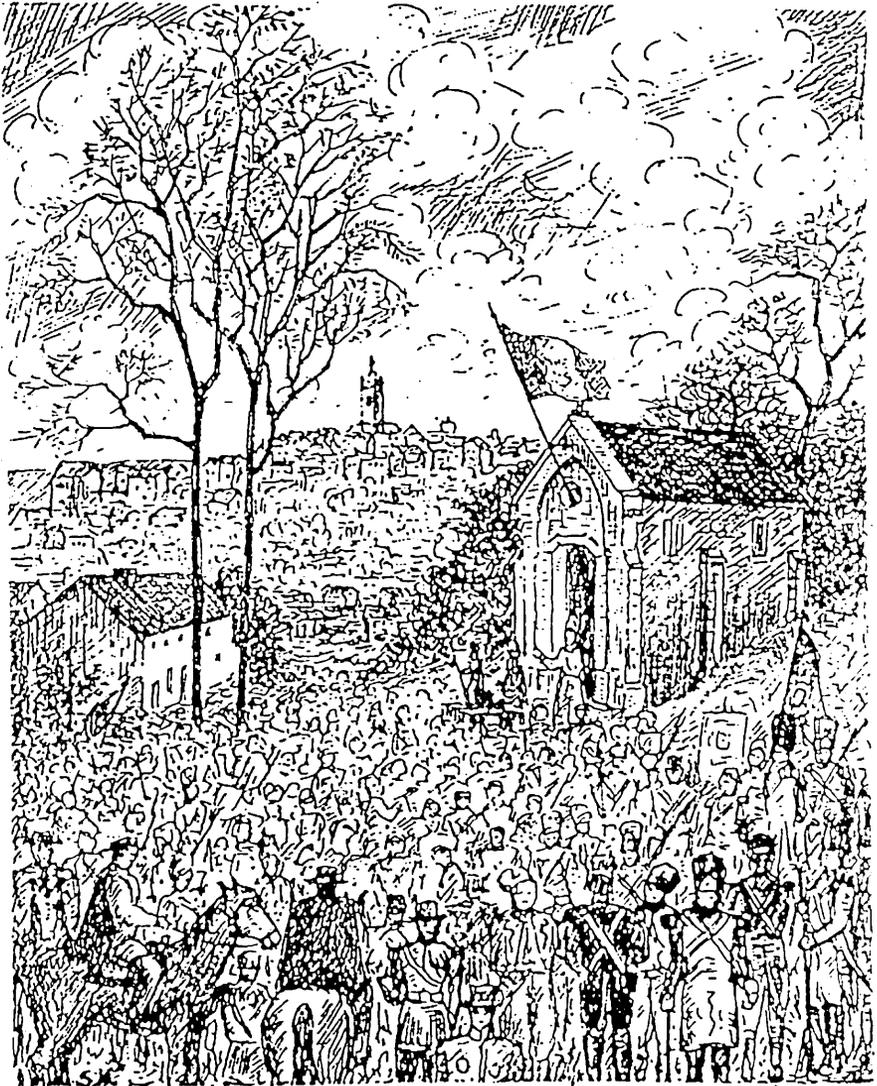
A. La procession du 3ème dimanche de mai.

Dans le semainier de l'an 1889, le curé Delmotte annonce dès le second dimanche de mai son désir de former quelques beaux groupes "*portant des bannières et des cartels, en l'honneur du glorieux St Roch*" et il invite ses paroissiens à assister à une réunion préparatoire pour le cortège religieux. Le dimanche 20 mai, il y aura rassemblement à l'église du Val de tous les participants dès 13h30. On partira comme de coutume, par la rue Saint-Nicaise à 14h en chantant

les litanies de tous les saints, avec invocation à Saint Roch. Le parcours est annoncé: par la rue du Pont, on montera sur la Place des Waibes où l'on s'arrêtera à la chapelle Ste Barbe (patronne des hommes des carrières) devant laquelle sera chanté l'hymne à St Roch avec un cantique de circonstance. Après le repos traditionnel des marcheurs, on redescendra vers la V-B où l'on empruntera le "*neuf pavé*" que l'on appellera plus tard rue t'Serstevens et, par la Piraille, on grimpera vers la Maladrie. Là, à la petite chapelle de St Antoine-Ermite, on chantera les litanies de la Vierge suivies d'un cantique marial puisqu'on est au mois de mai. On reprendra le parcours vers le Tienne-Trappe où on chantera le salut final à la chapelle de St Roch. On peut, au passage, remarquer l'éclectisme quelque peu fantaisiste des reposoirs choisis et des chants religieux interprétés.

L'année suivante, en 1890, il y aura quelques modifications. Escorté par les Pompiers-Carabiniers de la V-B, le cortège religieux reprendra sur les Waibes, l'Ancien Tour: après la chapelle Ste-Barbe, il poursuivra par la rue Gilles Lefèvre jusqu'à la chapelle St-Roch de la rue Jean Doye et retrouvera la route d'Anderlues au lieu-dit "*Le Pavé*".

A partir de 1899, une autre modification sera apportée au parcours. Après l'arrêt de la Maladrie à la petite chapelle de St Antoine-Ermite, le cortège avec la statue de St Roch passera par le hameau des Maroëlles avant de se diriger vers la chapelle du Tienne-Trappe pour le salut final. Cette tradition de pèleriner le troisième dimanche de mai par la Maladrie et les Maroëlles se poursuivra jusqu'à ces dernières décennies.



MAI 1971 - LE COURRIER DE THUIN

B. Le petit tour de St Roch en août.

La procession du 16 août, fête liturgique du St Thaumaturge était la seule ayant existé sous l'Ancien Régime. De 1794 à 1866, elle n'est plus mentionnée. En 1867, après l'épidémie de choléra, il est annoncé en chaire, pour la première fois depuis la Révolution, que le dimanche suivant le 16 août, après les vêpres, la paroisse se rendrait en procession à la chapelle St Roch du Tienne-Trappe, avec la statue et les bannières pour y chanter un salut solennel. Il en fut de même pour les années qui ont suivi. Pendant la période de brouille entre le Clergé et l'Administration, cette procession de la mi-août ressembla très fort à celle de l'Ancien Régime, essentiellement religieuse, avec une foule nombreuse pèlerinant entre l'église du Val et la chapelle du Tienne-Trappe par les rues de la Piraille.

Le curé Delmotte, dès son arrivée dans la paroisse, eut à coeur de réhausser cette cérémonie. Le samedi 16 août 1890, il annonce la fête du "*glorieux St Roch honoré d'une manière spéciale dans cette paroisse*". Au matin, il y aura une messe solennelle pour les membres de la Confrérie et, vers le soir, un salut solennel à la même intention. Il rappelle, pour ce jour et les sept jours qui suivent (l'Octave) les indulgences accordés par le Pape à ceux qui viendront prier devant la statue de St Roch, soit à l'église, soit à la chapelle.

Le dimanche suivant, qui est le lendemain 17 août, il annonce les vêpres au quart de deux heures, suivies après le Magnificat, de la procession et du salut à la chapelle du Tienne-Trappe. Tous les enfants et les jeunes faisant habituellement partie des processions y sont invités et on prie les porteurs de St Roch et les Confrères du St Sacrement d'être fidèles à "*leur poste d'honneur*". Comme chaque année, les maisons et les chemins sur tout le parcours de la procession seront ornés et décorés avec goût. Il compte sur la piété et les bons sentiments des habitants du Mousty (sic) et

de la Piraille. Après ces exhortations, le curé Delmotte relit les statuts de la Confrérie de St Roch, "*érigée canoniquement dans cette paroisse du Val par le Pape Pie IX en 1866*".

C'est seulement vers 1975 que cette traditionnelle procession de la mi-août disparaîtra, mais par bonheur sera reprise en 1984 par la Nouvelle Compagnie St Roch avec cette fois, une touche plus folklorique que religieuse.

9. Le pastorat du Curé Gamache:1908-1914-1938.

Avec l'abbé Félicien Gamache, c'est pour ceux de ma génération, presque de l'actualité. Pour certains d'entre nous, il restera le curé de leur baptême, de leur communion, de leur mariage. Il fête à Thuin en 1933 son jubilé de 25 ans de pastorat. Décédé à Lobbes en 1938, il fut enterré dans le cimetière de la Couture, parmi ses derniers paroissiens. Dans le cadre de ce mémoire, nous ne retiendrons de lui que son dévouement pour le culte de St Roch.

Il héritait du curé Delmotte une église bien restaurée après les grands travaux que son prédécesseur avait effectué en 1894 et 1895. Seule, la chapelle du Tienne-Trappe laissait à désirer. Installé à la cure du Val en février 1908, il décida au début mai d'y faire quelques travaux et un bon nettoyage en prévision de la procession du troisième dimanche. Pour la procession d'août, il obtint de l'Evêché l'autorisation de chanter la messe à la chapelle du Tienne-Trappe, afin de retrouver l'esprit des statuts de 1865. Il a été décidé que celle-ci aurait lieu le lundi qui suit la procession d'août. Malgré le peu de publicité, il y eut plus de 300 personnes à cette première messe.

En 1909, il fit exécuter d'importants travaux à la chapelle de St Roch. On y plaça une pierre de seuil pour servir d'escalier (2m50x0,40) à l'entrée de la chapelle; Augustin Piraux répara les gouttières;

Gaston Yernaux plaça des plinthes en ciment et Arcade Godefroid 23m de moulures en bois. De la toile cirée fut acquise chez Anatole Scaillet (1m50) et on plaça un nouveau soubassement en linoleum. Jéhu fut chargé des travaux de maçonnerie, mais le plus gros coût fut celui de la peinture (108 Fr or de l'époque) réalisée par Armand Langelez, peintre thudinien de talent qui avait naguère travaillé aux fresques de Maredsous. Au total, ces travaux exécutés en 1909 revinrent à près de 300 Fr, ce qui mit les comptes de la Confrérie en déficit cette année. Les recettes provenaient de la levée des troncs et des collectes aux deux fêtes de St Roch, avec parfois un don anonyme.

10. Des questions sur les marches religieuses, à la veille de 1914.

Il faut une limite à tout travail que l'on s'assigne. Nous arrêtons celui-ci à la veille de la première guerre mondiale. Or, dès 1908, une grave question se pose en Entre-Sambre et Meuse: "*Va-t-on supprimer les Marches?*"

Maurice des Ombiaux, thudinien de coeur sinon de naissance et grand amateur de vin et de folklore fait entendre sa voix dans deux articles parus les 20 août et 26 août 1908. Mgr Heylen, Evêque de Namur, "*aurait*" décidé d'interdire dans son diocèse, ces marches "*semi-religieuses, semi-carnavalesques*". Le plaidoyer de des Ombiaux en faveur du maintien des marches est percutant et son article chamarré de descriptions fulgurantes, mais sa base historique est plus discutable sur certains points. Il pense que la volonté d'un Evêque sera impuissante à supprimer de telles parades qui sont des réjouissances populaires. Et de rappeler les événements qui se sont déroulés quelque trente ans plus tôt à Thuin où la Marche de St Roch se déroula sans clergé de 1872 à 1883. Mais, pour répondre à cette question, peut-on affirmer que sans prêtre et sans statue une sortie militaire et folklorique, si colorée soit-elle, a le droit de revendiquer la glorification d'un saint de l'Eglise?

Ce ne serait plus qu'une parodie sans authenticité. Sur ce point, il faut donc que le pouvoir civil s'entende forcément avec le pouvoir religieux qui est seul à l'origine de cette démarche. Et ce que l'Eglise demande, en l'occurrence, c'est un minimum de dignité et de décence par le choix de compagnies sérieuses qui ne prennent pas des processions pour un carnaval. Et cette gageure, Thuin l'a réussie depuis 1883.

Bientôt la terrible guerre de 1914 allait mettre fin à ces querelles byzantines. Et si les sociétés militaires ou folkloriques, armées ou non, furent interdites par l'occupant, la procession uniquement religieuse prit la relève pendant ces quatre années de malheur. Jamais les pèlerins de St Roch n'avaient été si nombreux.

CONCLUSION BREVE.

Telles sont, prises aux sources mêmes des archives, les grandes lignes historiques du culte de St Roch à Thuin. Sous l'Ancien Régime, dès 1635, la procession fut essentiellement religieuse, bien que probablement escortée, pour la parade, par quelque groupe folklorique de l'époque, sans que cela n'apparaisse manifestement dans les documents qui privilégient les autres cultes locaux.

Après une éclipse de 72 ans due à la Révolution, de graves épidémies de choléra succédant à la peste d'autrefois, le culte de St Roch renaissait de ses cendres, comme le phoenix de la mythologie, et prenait des allures nouvelles et hautes en couleurs; l'élément folklorique après la première année prenait nettement le dessus sur l'élément religieux. Après une brouille de onze ans entre les deux tendances, les parties renouèrent avec sagesse. Somme toute, ce fut un mariage heureux du sacerdotal et du folklorique. Il est vrai que ces traditions religieuses et populaires "*se confondent avec l'âme même de la race*", comme l'écrivait Maurice des Ombiaux, sans doute inspiré par

les idées de Taine, une quarantaine d'années après la relance de la St-Roch due à la "Grande Peur" de 1866.

TOUS DROITS RESERVES

Georges-Henri CONREUR



SOURCES.

Archives.

Archives Etat Mons: fardes nr 79-80-430-431-434
Protocoles notariaux: Ancien Régime et époque
contemporaine
Comptes du Magistrat de Thuin: A.E.M.
Archives de la Pasture: A.E.M.
Archives décanales de Thuin: A.E.M.
Registres du Collège échevinal: 1879-1890
Registres des délibérations municipales et communales:
1815-1890
Obituaire de la Paroisse du Val: 1803 sq
Chassereau n°1 de la Cure du Val: 1890 sq
Comptes de la Confrérie St-Roch: 1890 sq
Registre avec délibérations des Marguilliers du Val:
1811 sq
Inventaire des Archives de la Fabrique du Val: 1836
Semainiers de la Cure du Val: de 1846 à 1914

Sources manuscrites.

G-H Conreur: Histoire de la Maladrie de Thuin: Inédit
G-H Conreur: Eléments de toponymie thudinienne: Inédit

BIBLIOGRAPHIE.

- Annales du Cercle Arch de Mons: n°4; J. Vos - relation du siège de 1653-54
- Cathula (Collect. d'hist. thudinienne): vol 4-6-7
- Conreur Michel: Les origines de la Marche St Roch de Thuin- 1988 - 38p + documents
- Conreur Michel: Les processions N-D d'El Vault et St-Roch - Essai de chronologie - 15p - 1989
- A. Culot et F. Jacques: Visites archidiaconales au diocèse de Liège (1698-1751): Commission Royale d'Histoire.
- Deltenre Léonce: Les monuments religieux de Thuin et leur mobilier - 1968 - 426p
- Foulon Roger: Les Marches d'Entre-Sambre et Meuse - 1976 - 160p
- Golard Roger: Chronique des Marches passées.
- Nimal et Gosserie: Etude historique sur le Chapitre de Thuin - 1909
- Roland Joseph: Escortes armées et Marches folkloriques - 1973
- Rombeau Joseph: Rapports sur les Archives Communales de Thuin.

